

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,  
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
52 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 6 août 1840.

## RÉFORME ÉLECTORALE.

### COMITÉ RÉFORMISTE DE LYON.

La pétition suivante se signe dès aujourd'hui à Lyon et dans le département du Rhône :

« Messieurs les députés,

« La nation française a conquis en 1789 son droit de souveraineté ; elle l'a proclamé de nouveau en 1830.

« Cependant le monopole électoral subsiste encore en faveur de deux cent mille citoyens. — Ainsi la représentation nationale n'existe pas.

« Pourtant une représentation nationale, rigoureusement vraie, peut seule créer les institutions capables d'améliorer le sort du peuple, — du peuple dont, à aucune époque, les souffrances ne furent plus vives et plus intolérables.

« La réforme électorale est donc le moyen pacifique d'obtenir la réforme politique et sociale.

« En conséquence, nous demandons que tout citoyen français soit électeur et éligible. »

Nous indiquerons bientôt les lieux où la pétition réformiste sera déposée. Les patriotes des communes du département peuvent dès aujourd'hui s'adresser au bureau du Censeur pour en recevoir des exemplaires.

### LE MINISTÈRE A PEUR.

Nous avons bien jugé M. Thiers ; il trompait la France ; il ne veut pas la guerre, il la redoute. A la nouvelle du traité Brunow, nous l'avons vu se livrer à de violents accès de colère et parler de porter notre armée à 500,000 hommes ; ses journaux ont embouché la trompette guerrière. Tout cela n'était qu'un jeu ; M. Thiers espérait donner le change et communiquer aux puissances coalisées les terreurs qui l'agitent ; son espoir est détruit. La coalition est restée debout ; ni la Prusse ni l'Autriche n'ont été ébranlées ; l'Angleterre et la Russie poursuivent fatalement leurs projets. Le ministère croyait aussi à une division dans le cabinet de Londres ; à cet égard on ne peut plus se faire illusion, lord Palmerston a l'appui de tous ses collègues.

Tout en se montrant zélé pour la cause de Mehemet-Ali, M. Thiers pouvait penser que l'insurrection de Syrie prendrait un essor sérieux, et que cette contrée se déclarerait indépendante. La révolte a été promptement réprimée, et le traité Brunow ne peut plus s'exécuter sans l'emploi de moyens coercitifs.

La position de la France est pleine de périls ; nous ne voulons pas les dissimuler. Il faut qu'elle mesure l'étendue de l'injure qu'on lui a faite.

Le traité Brunow nous a isolés de l'Europe. Le ministère, pour se donner du cœur, se complait encore dans des illusions ; il compte sur la coopération de la Suisse, oubliant les tristes démêlés que nous avons eus avec elle dans ces derniers temps. Dans le cas d'une conflagration, la Suisse restera sans doute neutre ; voilà tout ce que nous avons à attendre de ce côté.

Quant à la Hollande, elle entrera avec joie dans la coalition pour reprendre la Belgique que la révolution de 1830 lui a fait perdre. Il n'y a que des gens de mauvaise foi qui peuvent annoncer au pays, ainsi que le fait le *Constitutionnel*, « qu'on a appris avec peine à La Haye la conclusion du traité

### LE PHARE FLOTTANT.

(Suite.)

Un soir que je me tenais assis à l'avant du navire, Morvalden, qui était seul sur le pont, vint se placer près de moi. Depuis quelque temps il recherchait ma présence. Sa douceur de caractère et les indignes traitements auxquels il était en butte de la part de sa femme et de son subalterne m'avaient intéressé à lui. En ce moment il se montrait plus abattu que de coutume ; sa tête penchée sur sa poitrine, il gardait le silence, lorsque tout-à-coup il se cacha le visage de ses deux mains et éclata en sanglots.

— Qu'y a-t-il, Morvalden ? qu'avez-vous ? lui dis-je ; mais il ne me répondit pas. Parlez ; que vous est-il arrivé ?

— Perdu ! perdu !... Je suis un homme perdu !

— Comment ? que dites-vous ? qu'est-ce que cela signifie ?

Il continuait de répéter : « Perdu ! perdu ! » Parfois aussi les noms d'Anguerstoff et de Marietta sortaient de sa bouche. C'était une douleur long-temps concentrée qui demandait à s'épancher. Cependant il se calma peu à peu.

— Excusez-moi, me dit-il, je n'ai pas été maître de mon chagrin. Vous savez ce qui se passe... Se peut-il qu'une femme en qui j'avais confiance et pour qui j'ai tant fait !... C'est ce misérable Anguerstoff qui l'a perdue, Monsieur. Avant lui, nous vivions tranquilles, sinon heureux ; il faut qu'il ait employé quelque sortilège... Ecoutez, ajouta-t-il après une pause, ce n'est pas tout ; ils ne s'arrêteront pas là : ils veulent... ils veulent m'assassiner.

— Malheureux ! d'où peut vous venir une telle pensée ?

— Oui, ils me tuent ; je les gêne, voyez-vous. Il n'est rien qu'ils ne fassent pour se débarrasser de moi. Tenez, Monsieur, ils sont là qui complottent ensemble. Quelqu'un qui serait caché près d'eux les entendrait parler de meurtre.

— Mais, alors, que ne fuyez-vous d'ici pour vous mettre sous la protection de la loi ?

« Brunow. » Non, la France ne peut pas compter sur les sympathies de la Hollande ; elle doit tout d'abord la ranger au nombre de ses adversaires. Nous sommes seuls contre l'Europe, et bien seuls.

Cette situation si grave pourrait nous effrayer si on ne connaissait les plaies qui minent certaines nations de l'Europe, si on ne savait que l'Italie s'agitait au bruit de nos armes, que les provinces rhénanes se soulevèrent contre la Prusse, que la Pologne a encore du sang à verser pour la liberté, enfin que les petits états constitutionnels de la confédération du Rhin n'auront jamais de sympathies pour la politique russe et autrichienne. Nous pouvons tenir tête à l'Europe coalisée. Au besoin, nous le ferons : c'est là notre espérance ; mais est-ce M. Thiers qui donnera confiance au pays ? est-ce M. Thiers qui ralliera les esprits ?

Ses partisans se trompent sur son influence ; elle n'a pas de base réelle. On le croit habile, on ne le croit pas homme de résolution. On sait son talent de tribune, on sait aussi toutes ses manœuvres machiavéliques. Il a trompé les hommes de l'opposition en passant dans le camp de Casimir Périer ; plus tard, il a renié la cour pour revenir à l'opposition, toujours dans des vues personnelles.

La grandeur de la France, sa liberté, ne l'ont jamais préoccupé. Rappelons-nous sans cesse qu'il a participé à toutes les violences de 1832, 1834, 1835, soutenu de toute son influence les lois de septembre ; qu'à cette dernière session, il s'est opposé à toute réforme et a menti même au programme qu'il avait fait publier en prenant de nouveau la direction des affaires. La France, en face des événements qui se préparent, doit se tenir en garde contre des menées sourdes, contre des transactions honteuses.

Le ministère a peur, le ministère ne veut pas la guerre ; s'il la voulait, la chambre des députés serait dissoute, on procéderait immédiatement à de nouvelles élections ; la pairie serait maîtrisée, la garde nationale réorganisée dans les villes et dans les campagnes, nos soldats de réserve appelés sous les armes.

L'organisation de la garde nationale est vicieuse, le ministère le sait ; pourquoi n'a-t-il pas déjà livré à l'examen de la presse un projet d'organisation ?

Il ne faut pas nous abuser sur nos forces ; en ce moment notre armée est de 300,000 hommes, on va la porter à 400,000 ; mais nous avons 70,000 hommes en Afrique, le gouvernement ne peut pas se passer d'avoir 40,000 hommes à Paris, 12,000 à Lyon ; nous avons des places fortes à garder, les départements de l'ouest à surveiller ; avec notre armée de 400,000 hommes, nous ne pouvons pas, dans l'état des choses, mettre en mouvement plus de 160,000 à 180,000 hommes.

Il y a dans la cavalerie pénurie de chevaux, dans l'artillerie également. L'appel de 100,000 jeunes soldats sous les drapeaux n'est donc qu'une mesure dérisoire, sans portée et incapable de faire aucune impression au dehors. Quand on veut la guerre, on fait d'autres démonstrations, on déploie d'autres moyens.

Il est maintenant de notoriété publique que le traité Brunow constitue une injure envers la France ; les journaux anglais l'ont proclamé bien haut, les journaux ministériels l'ont crié encore plus haut. Qu'on lise le *Siècle*, le *Courrier*, on verra que, depuis la nouvelle de la conclusion du traité, ils n'ont cherché qu'à prouver à tous que la quadruple alliance était un danger pour la France et constituait une injure ; ils l'ont prouvé, et maintenant les ministres veulent que nous attendions patiemment que d'autres insultes soient ajoutées à celle-là, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas soutenir notre di-

— Fuir ! ils ne m'en laisseraient pas le temps, et d'ailleurs la terre m'est défendue. Croyez-vous que je me sois enfermé volontairement dans cette prison ? Non, non, j'expie les fautes de ma jeunesse. J'étais ardent, ambitieux, non pas pour moi, mais pour elle ; et dans un moment d'égarement... peu importe ce que j'ai fait. C'est ici que l'on m'a envoyé ; je sens que je n'en sortirai pas. Ils me tuent, vous dis-je. Une voix intérieure me le crie nuit et jour, et je le vois dans leurs yeux.

— Ne vous livrez pas à ces tristes pressentiments. La solitude où vous vivez rend votre imagination malade. Soyez homme, montrez plus de fermeté.

— Je ne vis point dans la solitude. Des centaines de bâtiments de toute grandeur et de tout pays se sont perdus sur ce banc. Les cadavres des naufragés flottent sans cesse aux environs. Que de fois, pendant la nuit et à travers le brouillard, j'ai distingué des figures humaines qui se mouvaient parmi les vagues ! Quelles étaient ces âmes affligées ? Que faisaient-elles à cette heure dans ce lieu ?... Dieu seul le sait. Souvent aussi j'ai entendu des bruits de voix sortir des profondeurs de la mer. Oh ! il ne faut pas dire que je vis dans la solitude.

— Chimères que tout cela ! rappelez votre raison. Les désastres dont vous avez été témoin vous ont troublé l'esprit.

— Plût à Dieu que je n'en eusse été que témoin ! si vous saviez ?... Mais pourquoi ne vous le dirais-je pas ? vous me plaindrez peut-être. Une nuit, c'était peu de temps après l'arrivée d'Anguerstoff, le vent soufflait avec violence, la lanterne s'agitait au bout du mât ; mais je ne songeais ni à la tempête, ni au fanal. Arrêté près de l'échelle, j'hésitais à descendre. Je combattis long-temps avec moi-même, et la fin de la tentation fut plus forte ; j'abandonnai mon poste et j'allai me convaincre de ma propre honte.

— Vous surprîtes les coupables ?

— Je les épiais, lorsque Anguerstoff sortit de sa cabine pour re-

gnité outragée, qu'ils ne se sentiraient quelque résolution que lorsqu'ils apprendront que la marine anglaise a capturé nos vaisseaux et que les Russes sont à Constantinople : alors ils croiront à la nécessité de faire la guerre ; mais alors aussi il y aura en France un profond sentiment de haine et d'indignation, le cri *aux armes !* retentira du nord au midi, de l'est à l'ouest, et ce cri sera le précurseur d'une violente catastrophe.

Si nous sommes surpris par les événements, il faudra faire d'immenses sacrifices, donner peut-être jusqu'à notre dernier homme et notre dernier écu. La France le fera, n'en doutons pas ; mais elle se rappellera aussi que des ministres, chargés du soin de ses intérêts et de son honneur, ont temporisé quand il fallait agir ; elle se rappellera que M. Thiers et ses collègues ont fait écrire dans le *Messenger* la note suivante dans les circonstances graves où nous nous trouvons :

« S'IL DOIT ÊTRE DONNÉ SUITE AUX démonstrations commencent, le gouvernement aura soin que le bon droit, et tout le bon droit, reste du côté de ses déterminations. On peut sans inconvénient attendre que la mesure d'une injure soit comblée, quand on a la puissance et la volonté de la venger. »

Ce langage du ministère est indigne de la France. Jamais on n'a fait si peu de cas de son honneur. Vous acceptez comme fait réel l'injure, vous la reconnaissez, et vous ne la vengez pas ! Vous avouez que la France est insultée, et vous attendez ! On vous a dit que vous aviez reçu un soufflet par le traité Brunow, et vous ne trouvez pas que la mesure soit comblée ! Que vous faut-il donc ? — Ah ! sans doute vous avez besoin qu'on vous frappe sur l'autre joue et qu'on vous crache au visage !

Les événements dont l'opinion est préoccupée depuis quelque temps peuvent prendre de la gravité ; il importe de savoir si la France est en mesure d'y suffire sur tous les points avec la force et l'ascendant désirables. Dans ce but, le *National* publie aujourd'hui des tableaux qui présentent une énumération complète et détaillée de nos forces maritimes.

D'après ces tableaux, la France a en ce moment 46 vaisseaux, dont 14 armés et à lancer, 4 en armement, pouvant être prêts dans un mois, 5 à flot et désarmés, mais sous la main ; c'est-à-dire, en tout, 23 vaisseaux à peu près disponibles. Nos 14 vaisseaux armés comptent 1,298 bouches à feu, les 4 autres qui pourraient être prêts dans un mois en comptent 360.

Il y a en outre dans les chantiers 23 vaisseaux, dont 15 sont avancés de 17 à 22/24<sup>mes</sup>, et les 8 autres de 6 à 13 24<sup>mes</sup>. Ces vaisseaux, quand ils seront armés, présenteront une ensemble de 2,250 canons.

Le nombre de nos frégates est de 56, dont 12 armées, 10 désarmées, 14 en réparation, et 20 sur le chantier et fort avancées. Il y a sur les frégates armées 604 canons ; celles qui sont désarmées peuvent en porter 546 ; celles qui sont en réparation ou à visiter 682.

Notre flottille se compose de 57 bricks, dont 33 armés, 14 désarmés, 10 en construction, et de 134 bâtiments inférieurs, dont 100 armés, 24 désarmés et 10 en construction. Chacun de ces bâtiments est armé de 6 canons au moins. A tout cela il faut ajouter 10 paquebots de l'administration des postes, construits pour faire, au besoin, un service de guerre.

Tel est l'état de nos forces maritimes qui présentent un matériel suffisant pour les premières hostilités.

joindre sa complice qui l'attendait. Je me jetai sur lui et une lutte terrible commença. Tandis que nous roulions l'un sur l'autre, un coup de vent éteignit le fanal ; en même temps, le canon d'un vaisseau en détresse retentit. C'est un signal solennel que celui-là. Il nous rappela à nous-mêmes et termina la lutte. Je courus sur le pont ; malgré l'obscurité, j'entrevis un gros bâtiment qui paraissait désemparé et que les vagues poussaient vers le banc. Saisi d'horreur, je me hâtai de rallumer le phare. Il n'éclaira qu'un naufrage et me montra la mer couverte de débris et de gens qui se noyaient. Oh ! monsieur, c'était affreux. Ils tournaient vers moi des regards auxquels l'approche de la mort donnait une expression effrayante ; ils poussaient des cris lamentables. Bientôt tout fut dit ; mais je n'oublierai jamais ce spectacle. J'entends, je vois sans cesse les malheureux qui ont péri par ma faute.

— La nuit où j'ai échappé moi-même à la mort, le phare s'était éteint.

— Oui, oui, je suis cause aussi de la perte de votre bâtiment, ou ce sont eux ; eux seuls ont tout fait. Cette nuit-là, monsieur, je les ai surpris. Que n'ai-je pu les tuer !

— Vous vous êtes vengé du moins ?

— Nous nous sommes battus. Maudite soit la faiblesse de mes membres ! j'ai été terrassé, et Anguerstoff m'a fait grâce.

— Et depuis ?

— Depuis ils ne prennent plus la peine de se cacher...

Je fus confondu de cet aveu. Je plaignais et je méprisais ce malheureux courbé sous une telle infamie. Il s'aperçut de ce qui se passait dans mon âme, et il reprit après un moment de silence :

— Je vois que vous me méprisez. Que vouliez-vous que je fisse ?

Abandonné à moi-même, loin de tout secours, je suis au pouvoir d'un scélérat ; il ne cherche qu'à me provoquer. J'attendais pour me venger de lui qu'on m'envoyât un bateau du rivage ; mais j'ai formé une résolution qui me relèvera à vos yeux. On ne m'insultera plus

Séance du 1<sup>er</sup> août 1840.

Présidence de M. Janson.

A onze heures la séance est ouverte.

Sont présents : MM. Janson, Etienne Gautier, Bied-Chariton, Fond, Chollat, Besson, André, Falconnet, Vachon-Imbert, Rambaud aîné, de Varax, Jacquemet-Cazot.

M. le préfet est introduit et assiste à la séance.

Un membre fait un rapport sur le projet de chemin de grande vicinalité pour établir une communication entre Rive-de-Gier et le canton de Condrieu.

Le conseil, considérant que les projets présentés ne paraissent pas assez complets pour pouvoir, quant à présent, apprécier quelle sera la meilleure direction à donner à ce chemin ; qu'il convient de faire de nouvelles études, et notamment sur la ligne qui mettrait la ville de Vienne en rapport avec Rive-de-Gier, en passant par Sainte-Colombe, est d'avis qu'il n'y a pas lieu à prendre une résolution quant à présent.

Sur le rapport de plusieurs de ses membres, le conseil émet le vœu : Que des relais de poste soient établis sur la route nouvellement ouverte de Lyon à Bourg par Villard, pour satisfaire aux besoins du commerce qui, en suivant cette ligne, gagne un temps précieux.

Le conseil a constaté les heureux résultats obtenus par les comices agricoles de Vaugneray et de Beaujeu ; il émet le vœu que les encouragements votés par le conseil-général leur soient continués.

Il forme les mêmes vœux pour ceux accordés pour la propagation de la vaccine dont la population du département peut déjà apprécier les avantages.

Il renouvelle également les vœux qu'il avait formés à la précédente session pour la répression, en tout temps, de la chasse aux filets, dont les désastreuses conséquences se font de plus en plus sentir.

Il forme de nouveaux vœux pour que le département continue ses secours à l'école secondaire de médecine de Lyon, et que le gouvernement l'érige en faculté.

Sur le rapport d'un membre, le conseil, après avoir visité en détail l'hospice de l'Antiquaille, déclare qu'il ne peut qu'applaudir aux nombreuses améliorations que l'administration de cet hospice a introduites dans toutes les parties du service, et notamment dans celui des femmes aliénées ; mais en même temps il a vu avec peine que le nombre des hommes aliénés n'était plus en rapport avec l'étendue des bâtiments, et que cet état de choses amenait de fâcheuses conséquences pour l'état sanitaire des malades. Il émet donc le vœu le plus pressant pour que le conseil-général prenne une détermination qui aura pour but de porter remède à l'encombrement toujours croissant de la partie de l'hospice réservée aux hommes aliénés.

Un membre fait un rapport sur le projet de loi du travail des enfants dans les manufactures, que M. le ministre du commerce a soumis aux conseils d'arrondissement en leur demandant leur avis.

Le conseil, considérant qu'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, quoique bien mûrie et étudiée, ne pourrait cependant satisfaire à tous les besoins et à toutes les exigences qui nécessairement se modifient dans chaque département ; qu'il est certain que le développement de l'état moral et physique chez les enfants n'est pas le même dans les départements du Nord et du Midi de la France, et qu'ainsi il paraîtrait plus convenable que la loi, après avoir posé les principes généraux, laissât à l'administration le soin, dans chaque localité, de faire des règlements qui seraient appropriés aux mœurs, aux habitudes et à l'état physique des populations.

Est d'avis que la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, en consacrant le principe et le droit de surveillance et de règlement, doit laisser à l'administration le soin de déterminer, dans chaque localité, le mode d'exécution qui sera le plus convenable.

Il est 4 heures, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

**TOULON, le 3 août 1840.** — Le bateau à vapeur de guerre l'*Etna*, commandé par M. Kerisouët, lieutenant de vaisseau, parti de notre port le 20 juillet avec une mission pressée, est arrivé à Malte le 24 ; il a de suite renouvelé sa provision de charbon et regagné le large sans perdre un moment. Nous apprenons d'une manière à peu près officielle que ce bâtiment se rend directement à Alexandrie (Egypte), avec des instructions pour le consul-général de France, M. Cochelet. Il est à remarquer que l'*Etna* a été expédié quelques jours seulement après le *Papin* et le *Cocyle* ; le gouvernement avait sans doute déjà des données sur ce qui se tramait à Londres. L'arrivée à Malte de ce paquebot, lorsque le *Papin* venait de poursuivre sa route pour Alexandrie, a produit une certaine sensation.

Le bateau à vapeur de l'état le *Tartare*, commandé par M. Guichon de Grandpont, lieutenant de vaisseau, qui a été expédié avant-hier à la Santé, a reçu hier ses dépêches, et ce bâtiment a appareillé immédiatement pour le Levant.

Nous trouvons la lettre suivante dans la *Gazette du Midi* du 3 août :

Alexandrie, 23 juillet.

Le bateau à vapeur vient d'arriver de Beyrouth avec la malle des

impunément. Tenez, ajouta-t-il avec un sourire étrange, voyez-vous ce couteau ? Nous saurons bientôt si Anguerstoff, avec toute sa vigueur, se rira encore de moi. Par le ciel ! je le tuerais... s'il ne me prévient pas.

Cette confiance de Morvalden et l'exaltation où je le voyais me jetèrent dans une vive inquiétude. Une scène de meurtre se préparait. Morvalden était un de ces caractères faibles qui, poussés à bout, sont capables de tous les excès, et à qui la violence est plus facile que l'énergie. J'essayai d'intimider Anguerstoff en l'avertissant de se tenir sur ses gardes ; mais, plein de confiance dans sa force physique et dans ce qu'il appelait la lâcheté du patron, il continua de le braver.

Deux jours s'écoulèrent de la sorte. J'interrogeais sans cesse tous les points de l'horizon, dans l'espoir que quelque bâtiment pêcheur s'approcherait de nous ; de part et d'autre on s'observait. Un matin, Morvalden, qui avait veillé la seconde partie de la nuit, commanda à Anguerstoff de préparer les lampes du phare pour la nuit prochaine. Celui-ci ne parut pas entendre l'ordre qu'on lui donnait ; son œil fauve annonçait une rébellion obstinée. Morvalden pâlit.

— Il faut, répéta-t-il d'une voix contenue, faire ce que je vous dis.

— Il faut ! alors faites-le vous-même.

— Je l'ai fait hier ; c'était mon tour. C'est le vôtre aujourd'hui.

— Aujourd'hui je suis las ; que ceux qui veulent travailler travaillent !

Ici Marietta entra sans bruit dans la cabine. Sa présence donna à Anguerstoff une nouvelle insolence ; il vint se placer devant Morvalden, et le regardant d'un air moqueur :

— Oh ! oh ! comme nous sommes méchant ce matin ! Pas de barbe au menton, et il parle comme un homme !

— Et comme un homme je me ferai obéir.

— C'est ce qu'il faudra voir.

— Vois-le donc !

Indes, arrivée par la voie de l'Euphrate. Malheureusement les lettres our Alexandrie ne s'y trouvent pas. Il paraît qu'elles ont été envoyées à Londres comme cela est déjà arrivé une fois.

On ne nous laisse qu'une heure pour écrire, et je suis forcé de ne vous mander aujourd'hui que les faits les plus intéressants.

Sami-Bey est arrivé ce matin de Constantinople sur le bateau à vapeur le *Nil*. Sa mission a complètement échoué. A son départ, le gouvernement turc ne connaissait pas encore la pacification de la Syrie. Le malheureux résultat des négociations a vivement blessé le pacha.

Les nouvelles de la Syrie sont affreuses. La montagne a été mise à feu et à sang par les Albanais ; des femmes, des enfants ont été égorgés, des prêtres assassinés sur l'autel, au moment de dire la messe. Il paraît que l'armée de Beyrouth a été lâchée sur les montagnards, quand déjà ceux-ci avaient fait leur soumission à Osman-Pacha et à Emir-Béehir. L'insurrection de la Syrie était déjà fâcheuse pour Mehemet-Ali, parce qu'elle avait révélé aux puissances européennes sa détestable administration ; mais quel effet ne produira pas un tel dénouement ? Sera-t-il possible que l'Europe laisse sans vengeance le massacre de tant de chrétiens innocents, elle qui s'est intéressée à quelques juifs de Damas sur qui pesait l'accusation d'un crime abominable ?

Les violences commises par les Albanais ont eu un fâcheux résultat pour le gouvernement égyptien. Une partie des montagnards a repris les armes et s'est retirée dans des lieux inexpugnables. Cependant l'armée devait retourner à Beyrouth le 22.

Hier, après l'arrivée de Sami-Bey, des ordres ont été donnés pour l'armement de plusieurs vaisseaux qui doivent se rendre sur les côtes de Syrie. On ne sait pas le but de leur mission ; peut-être vont-ils reprendre les Albanais.

La mission de M. Périer ne peut avoir aucun résultat. Ce diplomate avait ordre de féliciter Mehemet-Ali de la chute de Khosrew-Pacha, et de l'engager à mettre à profit la circonstance pour terminer ses différends avec la Porte. L'arrivée de Sami-Bey rend tous ces conseils inutiles.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans une lettre particulière de Constantinople, en date du 18 juillet :

Des personnes ordinairement bien informées prétendent que le gouvernement ottoman, tout en manifestant les intentions les plus pacifiques, pousse à la guerre et fait des préparatifs en conséquence. On parlait d'un arrangement prochain pour gagner du temps ; ce qui nous le fait soupçonner, c'est que journellement on fait partir des troupes pour la frontière. Le gouvernement fait venir, en outre, des Albanais destinés, dit-il, à faire la police de la place, mais en réalité pour pouvoir sans doute disposer de toutes les troupes régulières. Que signifient tous ces préparatifs ? C'est ce que le temps nous apprendra. Il paraît certain que nos affaires s'embrouillent de plus en plus.

Chronique Lyonnaise.

Les conseils municipaux ont été installés déjà dans un grand nombre de communes, et nous nous étonnons qu'il ne l'ait pas encore été dans une ville aussi importante que Lyon. De graves questions sont soumises en ce moment au conseil municipal ; il serait juste d'appeler à les résoudre ceux que les citoyens ont investis du mandat de les représenter. Au moment où se débat l'affaire de l'éclairage au gaz qui engage si gravement la responsabilité de l'administration, et où les intérêts de la cité semblent devoir être sacrifiés à des intérêts particuliers, il ne convient pas que le traité soit discuté et approuvé par des hommes dont le mandat est expiré.

— Le comité de réforme de l'arrondissement de Nantua est définitivement constitué, conformément aux principes adoptés par le comité Laffitte.

M. de Mornay, ancien député, membre du conseil-général de l'Ain, a été nommé président.

Sont conseillers :

MM. Branche, propriétaire et maire à Mornay, membre du conseil de l'arrondissement de Nantua ; Jacquemet, médecin vétérinaire ; Pons, manufacturier et électeur.

M. Abel de Moyria, rédacteur du *Patriote de l'Ain*, a été nommé secrétaire.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que la ville de Bourg organise aussi son comité.

Belley et Pontdevaux ne feront certainement pas attendre long-temps leur concours.

— La distribution des prix de l'école vétérinaire aura lieu le 10 courant, à 4 heures du soir.

— La police vient d'arrêter une fille domestique et de saisir une malle pleine d'effets qu'elle avait volée à ses maîtres. Elle se disposait à partir par la diligence pour son pays.

— Un vol a été commis dans l'hôtel du Nord au préjudice

Et, sans plus de paroles, Morvalden frappa rudement Anguerstoff à la tête. Quoique surpris par cette brusque attaque, celui-ci s'écria aussitôt dans ses bras. Je m'élançai pour prévenir une lutte mortelle ; mais à l'instant le patron se dévra des mains de son ennemi, et, tirant son couteau, il lui en porta un coup, qui ne fut qu'à moitié paré. Il allait redoubler, mais je le retins et l'entraînai sur le pont. Je redescendis ensuite auprès d'Anguerstoff, qui rugissait comme une bête féroce à l'aspect de son sang répandu, et, à force de prières et de menaces, je lui arrachai la promesse de ne plus provoquer Morvalden.

Ces deux hommes ne se revirent pas de cette journée. Anguerstoff la passa tout entière dans sa cabine. Marietta vint panser sa blessure, qui était légère ; ils s'entretenirent long-temps à voix basse. Dès que je m'approchais d'eux, ils se taisaient ; je compris seulement à leurs gestes que la discussion était animée. Marietta, troublée et indécise, paraissait élever quelques objections que son complice combattait avec énergie. Je lui vis céder peu à peu à l'ascendant qu'il exerçait sur elle. Après quoi, ils ne parlèrent plus.

A l'approche de la nuit, Anguerstoff monta pour veiller au fanal. Inquiet sur ses dispositions, je restai près de lui. Nous n'échangeâmes pas une parole. Il se tenait appuyé contre le bord du bâtiment, tandis qu'assis au pied du mât, j'écoutais la voix monotone des vagues.

Vers minuit, Morvalden succéda à Anguerstoff, qui redescendit dans sa cabine. Je l'entendis se coucher. Marietta s'était retirée chez elle. Un calme profond régnait autour de nous. Tranquille pour cette nuit, fatigué de mes veilles précédentes et des émotions de la journée, je m'enfermai dans ma petite chambre ; mes yeux résistèrent long-temps au sommeil. Je m'endormis à la fin. Je fus tourmenté de rêves pénibles, pareils à un cauchemar. Il me semblait entendre sur ma tête des bruits de pas et des cris étouffés. Ces sensations devinrent si fortes qu'elles me réveillèrent... Ce n'était pas une illusion ;

d'un voyageur arrivant d'Amérique. Sa malle a été fracturée, et on lui a enlevé une somme d'environ 5,000 fr. en souverains d'or. Les voleurs ont été arrêtés et la somme en partie retrouvée.

— Hier, vers deux heures de l'après-midi, un individu s'est noyé accidentellement dans la Saône, près le quai Saint-Antoine. Il a été bientôt retiré de l'eau, mais sans vie, et les soins qui lui ont été administrés sont restés inutiles.

— On lit dans le *Journal de Montbrison* :

« Des voyageurs ramenés à Montbrison par la voiture de cette ville à Lyon nous ont fait le récit d'un déplorable événement arrivé, dans la nuit du samedi au dimanche de la semaine dernière, sur la route au-dessous de Duerne, peu d'instants avant le passage de la diligence.

» Deux voitures avaient versé près du chemin, et les conducteurs de ces voitures, qui sans doute dormaient couchés sur leurs chargements, comme il n'arrive que trop souvent, avaient été victimes de leur imprudence. L'un d'eux était écrasé ; l'autre était dans un déplorable état. »

— Une ordonnance du roi, en date du 1<sup>er</sup> juillet, autorise la continuation des poursuites commencées contre le sieur Dessagne, ancien maire de la commune d'Andrézieux, accusé de faux par supposition de personne, en matière de recrutement.

— Le conseil municipal de Treffort (Ain), sur la proposition du maire, a voté à l'unanimité, à l'occasion des journées de juillet, les fonds nécessaires pour habiller en entier, à l'entrée de l'hiver, les dix enfants les plus pauvres qui fréquentent la salle d'asile de cette commune.

Paris, le 4 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *National* annonce qu'il a reçu de M. Arago une lettre sur les fortifications de Paris ; il soumettra demain à ses lecteurs cet intéressant document.

Nous croyons savoir qu'il est question dans la lettre de M. Arago d'un rapport de M. le général Bertrand, qui ne serait autre chose qu'un résumé des idées de Napoléon sur la défense de Paris.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, la communication faite au *National* par M. Arago ne peut manquer d'avoir un grand intérêt. Il appartenait au savant qui a tant contribué à renverser le système des forts détachés, de compléter son œuvre en appelant de nouveau l'attention du pouvoir sur les fortifications de Paris.

— On s'occupe en ce moment, au ministère de la guerre, de l'organisation de vingt-sept nouvelles batteries d'artillerie.

— Un journal annonce que M. Bourqueney, premier secrétaire d'ambassade à Londres, qui était depuis quelque temps à Paris, a reçu l'ordre de partir sur-le-champ pour aller remplir à Londres les fonctions de chargé d'affaires en l'absence de notre ambassadeur qui doit se rendre à Eu.

S'il faut en croire le même journal, tous les officiers russes en ce moment à Paris auraient reçu l'ordre de quitter immédiatement la France et de rejoindre leurs corps. Cette nouvelle s'accorde, du reste, avec celle qui nous est apportée par le journal de Francfort, du 2, qu'un manifeste impérial venait d'ordonner que l'armée russe fût portée au grand complet pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ce manifeste est du 18 juillet ; lorsque Nicolas l'a publié, il connaissait sans doute les dispositions de la conférence de Londres, tandis que nous, nous les ignorions encore.

— On sait que l'Autriche fait partie de la coalition qui vient de se liguier contre la France. Il paraît qu'aux Tuileries on est peu affecté de ce procédé, car on annonce que M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Nemours, lors de leur voyage en Allemagne, iront faire leur cour à S. M. l'empereur d'Autriche.

— Les nouvelles qui ont couru ces jours-ci ont de nouveau jeté l'alarme dans les esprits. On a dit d'abord que le récit fait au roi par M. le duc de Nemours sur l'état des esprits à Londres avait vivement impressionné S. M., et qu'il en était résulté des craintes dont toute la domesticité royale s'était ressentie. On a dit ensuite que M. le président du conseil avait reçu de M. Guizot une lettre dans laquelle ce diplomate rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec lord John Russell, et la suite de laquelle il avait acquis la certitude que le cabinet anglais ne se départirait en rien des résolutions qu'il avait

un cri d'angoisse retentissait à mon oreille ; il fut bientôt suivi d'un autre, puis d'un autre encore... Je me lève, je m'élançai de mon réduit et me trouve face à face avec Marietta.

— Qu'y a-t-il ? au nom du ciel ! d'où viennent ces cris ?

— Je ne sais, me dit-elle en halbutant. Quels cris ?

Sans lui répondre, je me précipite sur les degrés de l'échelle ; la porte est fermée. Je heurte ; elle résiste... et j'entendais toujours les plaintes qui allaient en s'affaiblissant. Je réunis toutes mes forces ; la porte cède enfin. Que vois-je sur le pont ! Anguerstoff ! Il était seul.

Il s'avança vers moi.

— Un grand malheur ! me dit-il d'une voix entrecoupée ; Morvalden est tombé à la mer ; oui, tombé à la mer ; il a appelé au secours, je suis accouru ; je l'ai vu accroché à un câble, une vague l'a emporté malgré mes efforts. M'entendez-vous ? ajouta-t-il, Morvalden à la mer !

Il aurait pu me parler pendant long-temps ; l'horreur m'ôtait la voix. A la fin je me remis.

— Ce sang ! quel est ce sang ? m'écriai-je en lui montrant sa main.

— Celui de Morvalden. Le câble qu'il avait saisi en était plein. Ma blessure aussi s'est ouverte. Par le diable ! il faut que je l'empêche de saigner.

Et il redescendit auprès de Marietta, qui fit retentir l'air de ses hypocrites lamentations.

Un assassinat, un meurtre abominable venait d'être consommé ; mais comment ? avec quelles circonstances ? Je m'approchai du couloir, et, me penchant en dehors, je cherchai quelques traces du malheureux Morvalden. Horreur ! les planches où j'appuyai la main étaient souillées de sang ! le sang avait jailli sur le pont et sur le mât ; une mare de sang était répandue à mes pieds !

(La suite à demain.)

prises. Enfin on a ajouté que les bonnes dispositions de la Prusse, sur laquelle on comptait pour tout remettre en question, devenaient de plus en plus douteuses, et que de ce côté aussi on avait à peu près perdu tout espoir de conserver la paix.

Les journaux anglais ne paraissant pas le dimanche, on n'en a pas reçu aujourd'hui à Paris; mais des lettres particulières portent que le public de la Cité, qui d'abord avait entrevu avec un certain effroi la possibilité d'une guerre, à cause des désastres commerciaux qui en pouvaient résulter, commence à se faire à l'idée d'une conflagration européenne, et trouve fort naturel qu'en présence des armements de la France l'Angleterre se mette aussi sur la défensive.

D'un autre côté, il paraît qu'on avait beaucoup exagéré l'impopularité des résolutions de lord Palmerston au sein du peuple de la Grande-Bretagne. Sans doute vingt-cinq années de paix ont pu faire disparaître bien des causes d'hostilité; mais trop d'intérêts rivaux séparent encore la France et l'Angleterre, pour qu'il ne suffise pas aujourd'hui de la moindre étincelle pour rallumer ces vieilles haines qui ont si longtemps rendu ennemies ces deux grandes nations.

Comme complément aux nouvelles alarmantes que nous venons de rapporter, on a dit que le télégraphe avait transmis l'ordre aux arsenaux de tous nos ports de redoubler d'activité pour l'armement de nos vaisseaux de guerre.

Un habitant de Toulouse, M. de Saint-Victor, autrefois champion du légitimisme, vient de rompre en visière avec le parti dont il avait été un des chefs les plus actifs dans le Midi. Ce nouveau converti a publié un pamphlet dans lequel il révèle des détails fort curieux sur les menées des légitimistes toulousains dans les premières années de la révolution de 1830. Il y a en outre une partie toute personnelle, remplie de graves accusations contre différents individus plus ou moins notables du parti et de la ville.

« Nous n'avons point entendu, dit l'*Emancipation*, profiter de ces personnalités qui sont en dehors de la politique. Nous croyons toutefois pouvoir dire que cette partie est précisément celle dont on s'occupe le plus en public, et que quelques-unes des accusations sont assez graves contre certains magistrats, pour qu'on pense que M. le procureur-général se croie obligé de leur demander des explications qu'ils devront donner devant la cour de cassation, agissant comme conseil disciplinaire de la magistrature. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AOUT.

Peu d'affaires à Tortoni. La rente était en baisse et on a offert à 81 50; la rente était encore à ce prix au moment de l'ouverture, et cependant le premier cours au parquet a été 81 15. Il a été impossible de se rendre compte de cette différence si forte entre le cours de la coulisse et celui du parquet. Le 3 a été redemandé à 81 25, puis à 35 et enfin à 50. Après le cours le mouvement a été plus bas; cependant le 3 est monté à 81 80 et est retombé ensuite à 81 55, cours auquel il a fermé au parquet.

A 4 heures, la rente était à 81 60 plutôt offerte que demandée.

Très-peu d'affaires, surtout dans la coulisse. Pas de nouvelles bien positives.

Un journal de la cour, qui, depuis quelque temps, s'est plu à assombrir notre situation, annonce aujourd'hui que le bruit s'est répandu dans Paris qu'une ordonnance royale convoquait la chambre pour le 25 septembre.

On assure que M. Guizot, ambassadeur de France en Angleterre, doit se rendre au château d'Eu pendant le séjour de S. M. dans cette résidence.

Son arrivée coïncidera avec celle de M. le président du conseil. (Débats)

M. Charles de Bourmont vient d'adresser une nouvelle lettre aux rédacteurs du *National* dans laquelle il leur demande s'ils acceptent franchement le procès dont il les a menacés ou s'ils comptent se placer derrière la prescription. « Votre victoire alors, dit M. Ch. de Bourmont, ne serait qu'une fuite, car vous auriez déserté votre accusation en vous cachant derrière une exception légale. » Il somme enfin le *National* de renoncer à toutes les fins de non-recevoir dans lesquelles la loi pourrait lui offrir un refuge.

Cette lettre méritait la réponse suivante qui a été adressée par le *National* à M. Ch. de Bourmont :

Nous ne comprenons pas de quel droit M. de Bourmont fils nous demande si nous avons intention de désertier notre accusation. Il est des mois que l'on devrait s'abstenir de prononcer quand on a le malheur de porter un nom comme le sien. Quant à nous, nous n'avons jamais rien déserté et nous ne commencerons pas aujourd'hui!

M. de Bourmont fils nous demande sur quel terrain nous comptons nous placer; il veut savoir, du moins à ce qu'il semble, car ses termes n'ont pas plus de clarté que de mesure, si nous voulons invoquer la prescription acquise aux accusations de trahison portées depuis vingt-cinq ans contre son père. M. de Bourmont aurait pu s'épargner une question inutile; il n'ignore pas, car nous l'avons dit, que notre intention est d'apporter la preuve des faits que nous avons avancés, après toute la France, il est vrai, mais en revendiquant pour nous seuls la responsabilité et, nous pouvons le dire, l'honneur de notre accusation. Que MM. de Bourmont commencent donc enfin leur procès, et qu'ils ne s'amuse plus à nous indiquer des portes par lesquelles ils savent bien que nous n'avons nulle envie de nous échapper.

On lit dans le dernier numéro du *Journal de la Réforme électorale* :

Rien n'est encore arrêté au sujet de la formule de la pétition qui sera soumise cette année à la signature des citoyens réformistes; mais nous croyons pouvoir dire que cette formule ne différera que par quelques expressions peut-être de la rédaction suivante :

- « Messieurs les députés,
- « Vous n'existez qu'en vertu du principe de la souveraineté nationale.
- « Nous venons vous demander l'application complète de ce principe.
- « Vous avez déjà déclaré par une loi que tout Français est garde national.
- « Que tout garde national soit électeur;
- « Tout électeur éligible.
- « Voilà la réforme électorale que nous réclamons de votre justice. »

On lit dans le *Journal du Havre* :

L'état de notre place est fort agité depuis la nouvelle de la complication des affaires d'Orient. *Croyez-vous à la guerre?* telle est la question que l'on entend dans tous les groupes. Elle est résolue de façons diverses; mais tout le monde s'accorde pour protester contre l'insulte qui nous est faite. Cependant il ne paraît pas que cette agitation qui se montre à la surface ait des racines profondes. Nos cours ont subi peu ou point de variations; quelques primes d'assurances de guerre ont été faites, mais à des prix si bas (3/4), qu'ils dénotent une grande confiance dans la continuation de la paix. Cependant, dans la prévision d'une guerre maritime, on a déjà agité la question des corsaires, dans laquelle la navigation à vapeur va apporter de si grands changements. En tout état de cause, on a déjà porté la vue sur quelques-uns de nos steamers qui paraissent les plus propres à la course.

## Tribunaux.

### AFFAIRE LAFFARGE.

Par arrêt du 18 juillet, la cour royale de Limoges a renvoyé M<sup>me</sup> Laffarge devant la cour d'assises de la Corrèze, sous l'accusation d'empoisonnement.

Voici le résumé des faits énoncés dans cet arrêt. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'attache seulement à relever les moyens de l'accusation, et ne permet de rien préjuger sur ceux de la défense.

Attendu que ce fut sous les auspices de quelques personnes dont l'industrie était de s'occuper de mariages qu'eut lieu à Paris, dans le courant du mois d'août 1839, le mariage de Charles Laffarge, propriétaire, maître de forges à Glandier (Corrèze), avec Marie-Fortunée Capelle, pour faciliter cette union, on omit de parler des dettes du sieur Laffarge, qui étaient considérables, et on exagéra les agréments de son habitation.

La dame Laffarge ne tarda pas à se plaindre à un de ses parents de la déception qu'elle avait éprouvée en arrivant à Glandier. Le soir même de son arrivée à Glandier, elle adressa à son mari une lettre où elle déclare qu'elle l'a trompé, qu'elle en aime un autre, qu'elle sera adultère.

Vers le milieu de novembre, le sieur Laffarge se rendit à Paris pour obtenir un brevet d'invention, tirer parti de ce brevet, et se procurer les fonds qui, en tout état de cause, lui étaient indispensables pour le service de son usine.

A cette époque commencerait la série des circonstances qui établiraient les faits d'empoisonnement, d'abord à Paris et ensuite à Glandier.

Le 12 décembre, la prévenue se fit apporter de chez le sieur Eysartier, pharmacien à Uzerches, trente-un grammes d'arsenic; elle affirme que le même jour une préparation contre les rats fut faite avec cet arsenic par son domestique Alfred et placée dans son cabinet de toilette, et que cette préparation s'étant desséchée fut par elle jetée au feu.

Le 14 décembre, une caisse fut adressée par la prévenue à son mari, à qui elle envoyait son portrait, qu'elle venait de faire faire exprès pour lui; le sieur Parent, concierge de l'hôtel où logeait le sieur Laffarge, ouvrit cette caisse le 18 décembre, à neuf heures du soir; il en retira entre autres objets une petite boîte ronde en bois blanc, enveloppée de papier, qui pouvait avoir treize centimètres de diamètre et trois centimètres de hauteur; elle contenait un gâteau plus haut que la boîte et bombé vers le milieu, dont l'extérieur était en croûte assez dure, dont l'intérieur était moins dur.

Le sieur Parent affirme qu'il ne vit dans la boîte qu'un seul gâteau; Laffarge lui dit: « C'est un gâteau que m'envoie ma femme. » Il rompit en présence de ce témoin un morceau de la croûte, gros comme le doigt, et le mangea; le même soir, il écrivait à sa femme une lettre dans laquelle on lit ces mots: « Tu m'engages donc à manger à minuit précis, mardi, le délicieux gâteau! » A la fin de cette lettre, on lit encore: « Je suis un peu souffrant, j'éprouve une très-forte migraine... » Il eut durant la nuit de continuels vomissements et une indisposition qui dura jusqu'au lendemain soir.

Le sieur Laffarge revint à Glandier le 3 janvier, porteur du brevet d'invention, mais n'ayant pu se procurer les fonds qui lui étaient nécessaires.

Arrivé le matin, il ne tarda pas à se mettre au lit, se plaignant de maux de cœur et d'envies de vomir. Le soir, sa femme se fit servir dans sa chambre partie d'une volaille aux truffes, et fit manger à son mari quelques-unes de ces truffes; à la suite, il éprouva des vomissements abondants.

La dame Laffarge envoya Alfred Moutadier à Lubersac chercher de l'arsenic qui lui fut refusé. Elle en envoya chercher, le 5 janvier, quatre grammes chez le sieur Eysartier qui les lui envoya; elle remit un paquet à son domestique de confiance, Alfred Moutadier, pour qu'il en fit une préparation contre les rats. Cette préparation, recueillie par le juge d'instruction dans le cabinet à côté de la cheminée de la chambre du sieur Laffarge, où elle avait été déposée par Moutadier, a été reconnue par ce domestique pour être celle qu'il avait préparée, et il a été légalement constaté qu'elle ne contenait aucune parcelle d'arsenic.

Le samedi 11 janvier, la dame Laffarge demanda un lait de poule; le malade eut envie d'en boire. On en fit un second, le premier ayant été bu en entier par la dame Laffarge. La prévenue, qui était couchée dans sa chambre attenante à celle de son mari, le fit apporter, disant que son mari le prendrait plus volontiers s'il venait d'elle. La demoiselle Anna Brun, qui couchait dans la même chambre que la prévenue, la vit qui faisait tomber d'un papier dans la tasse où était ce breuvage une poudre blanche qu'elle remua à deux reprises avec le doigt.

Anna Brun demanda à la dame Laffarge ce qu'elle avait versé dans la tasse; celle-ci répondit qu'on y avait mis de la fleur d'orange. La demoiselle Brun insista: « Mais vous y avez mis vous-même quelque chose. » La prévenue garda le silence. On vit des globules blancs flotter à la surface de ce lait de poule; on le jeta, mais il resta au fond de la tasse un peu de la poudre blanche qu'on y avait remarquée. Il a été constaté que ce résidu contenait relativement une grande quantité d'acide arsénieux.

Le même jour, vers les deux ou trois heures de l'après-midi, Anna Brun, qui était auprès du feu dans la chambre du malade, vit la prévenue prendre sur la cheminée un verre qui contenait du vin et quelques morceaux de pain, et s'approcher de la commode; elle l'entendit remuer avec la cuillère ce qui était dans le verre, ouvrir un tiroir de la commode et produire un bruit tel que celui du choc de la cuillère contre un autre vase que le verre. La prévenue s'approcha de son mari, lui présenta une cuillère de cette boisson. Laffarge la but et dit aussitôt: « Marie, cela me brûle la gorge. » La demoiselle Brun demanda à la prévenue ce qu'avait dit son mari; elle répondit: « Il se plaint que ça lui brûle la gorge, mais ce n'est pas étonnant, car c'est du vin. » La prévenue se retira dans son cabinet de toilette, d'où elle ne tarda pas à rapporter le verre qu'elle y avait rincé.

A cette même époque de la maladie du sieur Laffarge, le 11 ou le 12 janvier, la dame Laffarge mère était occupée auprès de son fils; elle vit la prévenue mettre dans une cuillère un peu d'une potion ordonnée, y mêler quelque chose et présenter la potion ainsi mêlée

à son fils; il but, en témoignant une sorte de dégoût, ce que la cuillère contenait, à l'exception de quelques gouttes d'un liquide blancâtre qui parurent à la dame Laffarge mère être de la même nature que ce qu'on avait remarqué au fond de la tasse où était le lait de poule; la prévenue lui avait paru agir avec mystère. La belle-mère lui demanda ce qu'elle avait mis dans la potion; elle répondit que c'était de la gomme, et qu'elle en mêlait à toutes les tisanes. La prévenue lava et essuya la cuillère qui était restée sur la cheminée.

Le malade reçut, dans ce même temps, de l'eau qui venait directement de la fontaine; l'ayant bue avec plaisir, il dit: « Du moins celle-ci n'est pas assaisonnée. »

La dame Laffarge mère prit sur le canapé une flanelle qu'on destinait à mettre au cou ou au creux de l'estomac du malade; s'étant aperçue que cette flanelle contenait quelque chose de raboteux pareil à de la chaux, elle la secoua fortement, et il en tomba une poussière blanche. Il paraîtrait, d'après l'expérience qui a été faite, que cette flanelle avait contenu de l'arsenic.

Le sieur Laffarge, dont la fin fut précédée de beaucoup d'agitation et d'angoisses, et ensuite de faiblesses, de syncopes, décéda le 14 janvier, à dix heures du matin.

Les médecins et pharmaciens qui ont procédé à l'autopsie ont déclaré que les liquides contenus dans l'estomac recélaient de l'acide arsénieux, et que la mort du sieur Laffarge était la suite de l'absorption de cette substance délétère.

Attendu que de ces faits résultent des charges suffisantes pour prononcer la mise en accusation :

La cour déclare qu'il y a lieu à accusation contre Marie-Fortunée Capelle, veuve Laffarge, pour avoir, dans les mois de décembre 1839 et de janvier 1840, attenté à la vie de Charles-Joseph Pouch-Laffarge, son mari, par l'effet de substances susceptibles de donner la mort, et qui l'ont effectivement occasionnée, crime prévu et puni par les articles 301 et 302 du code pénal;

La renvoi, en conséquence, devant la cour d'assises du département de la Corrèze, séant à Tulle, pour y être jugée selon la loi;

Maintient l'ordonnance de prise de corps décernée par la chambre du conseil.

## Faits Divers.

L'école phalanstérienne vient de faire une perte douloureuse; M. Andron, fondateur et gérant de la *Boulangerie véridique*, généralement estimé des travailleurs, vient de mourir victime d'un acte de dévouement. Une voiture allait écraser une femme et son enfant, M. Andron s'élança pour les secourir et parvint à les sauver; mais lui-même tombe broyé par la roue. Rien ne peut mieux démontrer l'estime dont jouissait cet honorable citoyen que le nombreux cortège qui suivait son convoi. M. Andron fut le premier qui mit en pratique une parcelle du principe de l'association découverte par Charles Fourier. La boulangerie véridique de Ménilmontant fut créée par lui. Cet établissement, qui est en pleine prospérité, a été fondé par des actions de 5 f.; tous les travailleurs y sont associés et ont part aux bénéfices. La première année, M. Andron parvint non-seulement à couvrir toutes les dépenses, mais encore à donner aux actionnaires 23 0/0 de bénéfices.

Les disciples de Fourier ne manqueront pas sans doute d'élever un modeste monument au premier praticien de leur école.

— On lit dans l'*Association* :

Un bien triste accident vient d'arriver dans la commune de Nolay (Nièvre). M. P..., demeurant à Bourges, qui était venu à Prémery chez une dame de ses parentes, était allé jeudi dernier à la chasse au sanglier. Entraîné dans le bois de Nolay, il crut voir la bête dans un taillis; il déchargea son arme: un cri perçant se fit entendre. M. Machecourt, maître de forges, que l'ardeur de la chasse avait poussé sur les lieux et qui s'était caché dans le fourré pour épier le sanglier, venait de recevoir le coup; la balle l'a traversé de part en part. M. P... s'empressa de lui faire donner les premiers soins; mais tous les secours ont été inutiles, M. Machecourt a expiré au bout de quelques heures. Quand les médecins, que M. P... s'était hâté d'envoyer chercher à Nevers, arrivèrent à Nolay, la victime de cet affreux accident n'était plus.

Ce meurtre involontaire a plongé dans la désolation M. P... qui ne peut se consoler des suites funestes de son erreur.

— Le pavot que l'on nomme *ailette* dans nos départements septentrionaux, et que l'on cultive pour faire de l'huile domestique avec sa graine, est le véritable *opium* du Nord. En faisant une incision près de la tête de la plante avant sa maturité, il en découle une liqueur dont les effets narcotiques sont de la nature de l'opium. Des enfants d'un des faubourgs de Cambrai viennent d'en faire la malheureuse expérience. Au nombre de trois ils ont sucé des têtes de pavots avant la maturité, et ainsi repus ils sont rentrés chez eux où ils n'ont pas été long-temps sans éprouver le besoin de dormir. Vers le milieu de la nuit, leur mère fut éveillée par le bruit extraordinaire de leur respiration; c'était un râle laborieux et aigu. Les parents approchèrent de leur couche et trouvent que ces petits malheureux avaient la paupière dilatée, l'œil hagard, le visage pâle et le corps convulsif. Tout annonçait les terribles effets du poison. Le médecin appelé ne put sauver que deux des enfants; on fit de vains efforts pour introduire de l'émétique dans l'estomac du cadet; la déglutition était arrêtée, le moribond écumait; il mourut quatre heures plus tard. Cette leçon terrible sauvera-t-elle pour l'avenir les jeunes gens qui s'amusaient à cueillir des pavots dans les champs? Nous en doutons, mais nous accomplissons un devoir en donnant de la publicité à ce fatal accident. (Echo de la Frontière.)

## Extérieur.

RUSSIE. — Un manifeste impérial rendu à Saint-Petersbourg, le 18 juillet, ordonne que pour mettre l'armée au complet, il sera fait, sous forme d'essai, un recrutement général dans les deux moitiés de l'empire.

Ce recrutement commencera le 1<sup>er</sup> novembre et devra être terminé infailliblement le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Nous lisons en outre dans la *Gazette universelle* de Leipzig :

« L'empereur, pendant son dernier séjour à Varsovie, a appris que de nombreuses désertions avaient eu lieu dans l'armée russe, parmi les hommes recrutés en Pologne. Le conseil d'administration a publié, il y a quelque temps, l'ordre que si une pareille désertion arrivait encore, de nouvelles recrues seraient faites et resteraient au service même après que les déserteurs seraient arrêtés. On rend en même temps plus rigoureuses les peines contre le recel des déserteurs, et l'on fait connaître que, par suite de traités avec les états voisins, l'extradition des déserteurs aura lieu. »

Comme on le voit, l'empereur de Russie fait aussi ses préparatifs de guerre.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

L'efficacité du *TAFFETAS GOMMÉ* préparé par M. Paul Gage, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43, pour la guérison radicale des *cors aux pieds*, des *ogons* et *durillons*, a été constatée d'une manière infaillible par MM. Cottereau et Guibert, experts chimistes, chargés par l'autorité de faire l'analyse de ce taffetas.

### Annonces judiciaires.

Etude de M. Aubert, huissier, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE

#### D'UN MOBILIER MODERNE RICHE ET CONSIDÉRABLE.

Samedi prochain huit août mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapé, bureau à cylindre, glaces, commodes, secrétaire, corps de bibliothèque, vases en porcelaine, tableaux à l'huile, gravures, buffet de salle, cuivrierie, batterie de cuisine, etc., etc. (962)

Etude de Me Treillard, avoué à Lyon, quai de la Balaine, 18.

Audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Le samedi huit août présent mois, à dix heures du matin, au Palais-de-Justice, place Saint-Jean, il sera procédé à la vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, d'UNE MAISON située à la Croix-Rousse, montée de la Boucle et rue Lafayette, composée : 1° d'un grand corps de bâtiment; 2° d'un espace de terrain en nature de jardin, formant terrasse du côté du midi, et longeant la rue Lafayette; 3° d'un jardin au nord élevé en terrasse sur la montée de la Boucle.

La maison proprement dite se compose de caves voûtées en maçonnerie, de rez-de-chaussée, 1er et 2e étages avec greniers au-dessus.

Mise à prix..... 32,000 fr.

S'adresser à Me Treillard, avoué poursuivant, quai de la Balaine, 18. (8582)

(547) Etude de Me Groz, avoué.

Au samedi huit août mil huit cent quarante, à midi, adjudication définitive, devant le tribunal civil de Lyon, d'une maison sise à la Guillotière, rue des Passants.

Mise à prix, 6,000 f., outre les charges.

### Annonces de MM. les Notaires.

A vendre pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

UN BEAU DOMAINE, à deux lieues de Lyon, composé de vastes bâtiments d'exploitation, cour, jardins, terres, prés, vignes et bois, de la contenance de 16 hectares (130 bichérées environ).

A placer.

CAPITAUX de 4, 10, 20, 50, 100,000 fr. et au-dessus.

S'adresser à Me Rozier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4, dépositaire des titres de propriété et chargé de traiter, (358)

### Annonces diverses.

(8579) A remettre.

UN SUPERBE ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER, dans un des plus beaux et des plus fréquentés des quartiers de la ville de Genève.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perrin, mécanicien orthopédique, rue de Puzy, à Lyon.

(8584) A vendre.

UNE JUMENT DE SELLE, très-douce, chez M. Valentin, cours Morand, rue Tronchet, aux Brotteaux, derrière le Cirque incendié.

(8580) ACCORDÉONS.

Les personnes qui touchent de cet instrument peuvent se présenter, pour toutes les réparations des notes fausses, soit pour les retoucher ou les changer, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Gerin, horloger, place des Célestins, n° 2, et rue de Savoie, n° 12, à l'entresol.

On trouvera dans son magasin un grand assortiment de montres Lépine et autres pour hommes et pour dames.

PAR BREVET: GOWLAND'S LOTION; DITE

### LOTION DE GUERLAIN,

Dont l'efficacité est généralement appréciée contre le HALE, les BOUTONS, les ROUGEURS, les TACHES HÉPATIQUES, les ÉPÉLIDES, les TANNES, toutes les déficiences de la peau, et surtout contre les

TACHES DE ROUSSEUR,

Chez GUERLAIN, 42, rue de Rivoli, à Paris; de qui nous recommandons aussi l'excellente OLEINE EMULSIVE, comme la meilleure de toutes les pâtes de toilette pour adoucir la peau, en ce qu'elle ne contient ni savon, ni potasse, ni aucun autre mordant; elle est indispensable pour neutraliser l'âpreté des bains de mer et des eaux thermales.

Dépôts à Lyon, chez M. C. GOURDIAT, place de l'Herberie; chez M. BROISE, coiffeur, et chez M. BRETONVILLE. (5192-2029)

SIROP PECTORAL

### DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

### SERVICE DU RHONE.



## COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité. (7367)

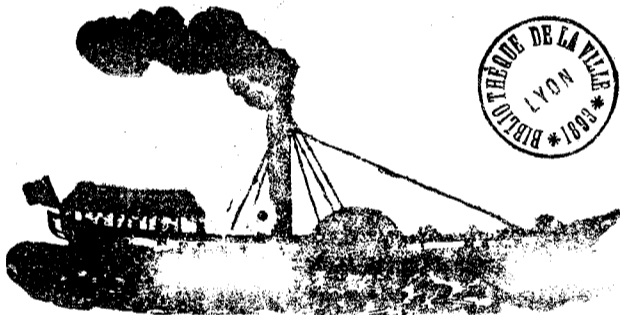
### Banque de Prévoyance LYONNAISE, Compagnie d'Assurances mutuelles SUR LA VIE, OPÉRANT DANS TOUTE LA FRANCE.

Cette Compagnie a pour objet de réunir les enfants sur la tête desquels on désire placer des capitaux avec abandon des mises, dans le cas de mort, au profit des survivants. Une somme de 1,000 fr., versée à la naissance d'un enfant, lui procure une dot d'environ 18,000 fr.

92 fr. 75 c., versés pendant 20 ans, produisent une dot d'environ 20,000 fr.

Les placements dans l'association contre les chances du recrutement, les dots sans la condition de mariage, et les autres combinaisons de la Banque de Prévoyance lyonnaise, donnent des produits aussi élevés que ceux des Compagnies parisiennes.

Prospectus et renseignements à l'Administration centrale, quai de Retz, 43, à Lyon. (7289)



MM. BONNARDEL FRÈRES ET FOUR, PROPRIÉTAIRES  
DES DEUX SUPERBES

### BATEAUX A VAPEUR Crocodile et Marsouin,

Donnent avis que leur bateau Marsouin partira pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, du quai de la Charité, en face la place Grolier, le vendredi 7 août, à 4 heures du matin.

IL PRENDRA VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

PRIX DES PLACES POUR AVIGNON ET BEAUCAIRE:

Premières, 20 fr. — Secondes, 12 fr.

Les bureaux sont quai de l'Arsenal et rue Sala, 2. (7415)

### Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vicence, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

### AVIS.

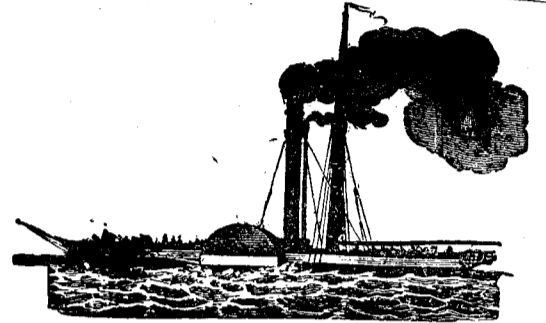
La maison S. DUPONT, de Valence (Drôme), instruite qu'il se vend sous son nom des imitations de ses foulards fil, si avantageusement connus sous la dénomination de mouchoirs-Dupont, à l'honneur de prévenir le commerce et MM. les consommateurs, que les coupes qui ne porteraient pas à un de leurs chefs la marque : Impressions, foulard fil de S. Dupont et Co de Valence (Drôme), ne sortent pas de sa manufacture, et que tout contrefacteur de cette empreinte sera poursuivi selon la rigueur des lois. (8583)

### ORTHOPÉDIE

EN PROVENCE.

L'Institut Orthopédique du docteur DÉPIERRE et de M<sup>me</sup> P. VEDEAUX, à Toulon, offrant tous les avantages des plus grands établissements de ce genre, doit ses guérisons promptes et persistantes à la supériorité de ses moyens orthopédiques nouveaux, à son climat vivifiant et à ses bains en pleine mer, dans l'établissement. On y traite toutes les difformités des os et des muscles, le bégaiement, le strabisme, et les enfants faibles qui réclament des soins particuliers d'hygiène et d'éducation physique.

S'adresser franco aux directeurs, à Toulon. (8582)



### BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,  
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON.— 1<sup>res</sup>, 20 f.— 2<sup>es</sup>, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

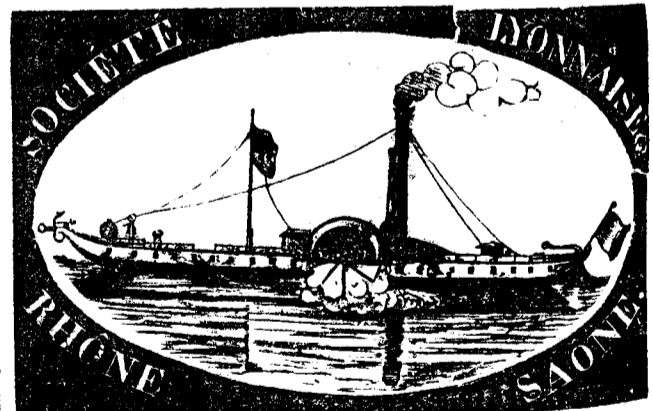
Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

### MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT  
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)



### LES PAPIN

DU RHONE,

### BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION.

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES  
à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

### Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.— A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.